



SAINT DENIS, LE 16 MAI 2007

Contact :

Catherine Richard

Mail : catherine.richard@ville.gouv.fr

**ELEMENTS POUR UNE LABELLISATION DU PROJET
ATELIER SANTE VILLE ET DU SUIVI DE LA DEMARCHE
PROGRAMME 2007-2009 DU VOLET SANTE
DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

Textes de référence

Loi N° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. JO du 2 août 2003. Chapitre 1^{er} : Réduction des inégalités dans les zones urbaines sensibles, annexe 1/ point 4 : santé.

Plan santé mentale : circulaire DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B N°521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.

Circulaire DHOS/O2/DGS/6c/DGAS/1A/1B N°521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.

Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006.

Circulaire relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale, 24 mai 2006 et fiche « Programmation santé des contrats urbains de cohésion sociale »

Circulaire interministérielle N° DGS/DHOS/SD1A/2006/383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des ateliers santé ville.

Ces éléments sont tirés des circulaires du 4 septembre 2006 et du 13 juin 2000 relative au cahier des charges Atelier Santé Ville.¹

**I - CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI ASV DE L'ÉTAT :
CONSTITUTION DE COMITES DE PILOTAGE.**

Les comités de pilotage (pour la création d'un ASV puis pour sa programmation annuelle) à mobiliser se situent à différents niveaux :

- **communal** ou **intercommunal** : le comité de pilotage opérationnel local pour le suivi des projets locaux de santé publique de l'ASV dans certains cas au niveau de l'agglomération où les villes doivent garder une place prépondérante.
- **départemental** : préfetures et DDASS animent et mobilisent les représentants des communes concernées, des associations et des réseaux médico-sociaux au service des projets locaux de santé publique suivis par les Ateliers Santé Ville qui élaborent le plan local de santé publique ;

¹ La fiche type de présentation des ASV 2007 est mise en ligne sur le site de la DIV www.ville.gouv.fr.

- **régional** : le niveau régional (DRASS /SGAR) est un appui au développement des méthodes de projet, à élaborer des diagnostics territoriaux infra régionaux et à développer des formations pour les activités de l'ASV et des acteurs impliqués via l'INPES, l'ORS, les SREPS, les CODES, les Universités, les Centres de ressources politique de la ville ...

II – ELEMENTS PRINCIPAUX A IDENTIFIER DANS LE PROJET ASV ²:

II.a - Pilotage, suivi et évaluation :

- Identification d'une équipe locale responsable de la démarche ASV et présidée par l(es) élu(s) concerné(s) ;
- Réalisation d'un diagnostic local partagé préexistant au projet territorial et/ou éléments de contexte motivant d'une part la déclinaison locale des objectifs des plans nationaux et PRSP³, et d'autre part, ceux concernant les actions spécifiques aux territoires ;
- Présentation d'une programmation annuelle des activités de l'ASV ;
- Descriptif d'une méthodologie envisagée pour le suivi et l'évaluation des projets locaux de santé publique ;
- Qualification des ressources de proximité en matière de soins et de prévention (état des lieux de la démographie médicale et para médicale publique et privée).

II.b - Coordination territoriale au service des projets locaux de santé publique :

Identification du positionnement transversal du coordinateur de l'ASV dans l'organigramme de la commune pour une plus grande marge de réalisation des activités de la démarche :

- Données recueillies pour le suivi d'un observatoire local de santé,
- Implication des habitants explicite dans la méthodologie de projets, de suivi et d'évaluation,
- Mobilisation de professionnels de santé publics /privés et des associations,
- Articulation avec d'autres dispositifs ou programmes de la politique de la ville,
- Articulation avec d'autres dispositifs ou programmes de la politique de santé publique, dont les articulations avec les projets de santé des établissements de santé dans le cadre du SROS III.

III.c - Indicateurs d'activités de l'ASV :

Les principaux indicateurs à prendre en compte sont :

- Nombre de projets de santé publique suivis par l'ASV (initiatives locales spécifiques et déclinaison PRSP, MILDT, etc),
- Nombre d'habitants impliqués dans les projets de santé publique,
- Crédits demandés /crédits accordés concernant les projets de santé publique initiés par l'ASV et ceux concernant la déclinaison des PRSP (appel à projets),
- Partenaires institutionnels sollicités/partenaires effectivement impliqués,
- Professionnels de santé secteur public sollicités/ professionnels effectivement impliqués,
- Professionnels de santé secteur privé sollicités/ professionnels effectivement impliqués.

Les autres indicateurs du Tableau de bord des activités de l'ASV est en cours de finalisation au terme d'une expérimentation menée au 1^{er} semestre 2007 sur 3 régions.

Catherine RICHARD
Chargée de mission Santé Publique

² CES DISPOSITIONS S'APPLIQUENT AUX PROJETS EXISTANTS AINSI QU' AUX NOUVEAUX PROJETS ASV 2007

³ Programmes régionaux de santé publique.